

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 31 JUIL 1919

191

Direction  
de  
l'Enseignement Secondaire  
5<sup>e</sup> Bureau.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts*

Objet :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Poitiers

Mme la Directrice du lycée de jeunes filles de Limoges a rappelé, au moment où elle vous a transmis les états destinés à la préparation des mouvements de fin d'année, la situation de M. SARRE, qui est attaché à l'établissement en qualité de professeur de chant et dont le remplacement par un professeur femme avait été décidé en 1914, mais ajourné jusqu'à la fin des hostilités.

Il y a lieu dès à présent de mettre fin à la délégation de M. Sarre et de pourvoir le lycée de jeunes filles de Limoges d'un professeur de chant femme.

Je vous serais obligé en conséquence d'annoncer le plus tôt possible à M. Sarre que, par application de la décision prise antérieurement, sa délégation au lycée de jeunes filles ne sera pas renouvelée à partir du 1er octobre

1919 afin de permettre la nomination d'un professeur femme.

En lui notifiant cette décision, vous voudrez bien lui exprimer mes remerciements pour le concours dévoué qu'il m'a apporté comme professeur de chant du collège puis du lycée de jeunes filles de Limoges, et l'informer que je me propose de lui accorder, sur les fonds de l'Etat, une indemnité an-

*empoyé 1919*

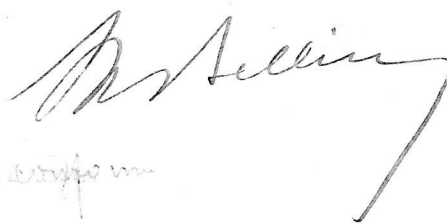
Communication à M<sup>r</sup> l'inspecteur d'Académie  
à Poitiers, le 2-8-1919  
après notification  
Le Recteur,  
*Leintreux*

Satisfait  
Limoges le 11.8.19  
Le Directeur de l'Académie  
*Wav*

ST JUIL 1919

nuelle pour atténuer, dans la mesure du possible, la diminu-  
tion de ressources que lui apportera la cessation de ses  
fonctions au lycée de jeunes filles./.

Pour le Ministre et par autorisation,  
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire :



*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly a draft or a copy of a letter, with some words like 'Je...' and '...' visible.]*